

# Dossier de presse

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE



Agir pour et avec vous

CONFÉRENCE  
DE PRESSE  
DU 5 AVRIL  
2022

# Transition écologique :

**Le Grand-Orly fait sa révolution !**

## Nos ambitions face à l'urgence climatique

Le réchauffement climatique est **sur le point d'atteindre les 1,5°C d'ici 2030**.

Les effets néfastes du réchauffement climatique existent déjà et se multiplieront à l'avenir si notre environnement continue d'être dégradé par l'activité humaine et l'inaction face aux enjeux climatiques.

**Cette urgence amène le Grand-Orly Seine Bièvre à repenser sa politique de déchets.**

Bien que cela fasse partie intégrante du quotidien de tou.te.s, la question des déchets est trop souvent oubliée des politiques publiques en termes de transition écologique. Pourtant, **la gestion des déchets représente 4% de la production de gaz à effet de serre en France** et la production de méthane à laquelle elle participe a augmenté de 6% ces 6 dernières années. Pour agir à son échelle contre le dérèglement climatique et la dégradation de l'environnement, **le Territoire met en place des politiques publiques innovantes en matière de prévention, de réduction et de collecte des déchets.**

Le Grand-Orly Seine Bièvre s'engage dans une transition écologique bénéfique à ses habitant.e.s, **pour la préservation de la qualité de l'air, la lutte contre le dérèglement climatique et la réduction de ses impacts.** Pour se donner les moyens de ses ambitions environnementales et atténuer la hausse des coûts de traitements liés à la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), **le Territoire s'appuie sur un objectif fort : 9% en moins de déchets collectés sur le territoire d'ici 2025.**



- Développement du **parc de bornes d'apports volontaires pour les textiles (322 bornes)**
- Accompagnement au développement de l'activité des **10 recycleries du Territoire**, organisation d'animations autour du réemploi.
- Lancement d'un appel à projet pour **soutenir les initiatives locales autour du réemploi. Quatre initiatives particulièrement innovantes**, portées par des associations locales, ont été sélectionnées :
  - a. Récupération d'inventaires alimentaires auprès de commerçants afin de préparer des repas destinés aux personnes en grande précarité** sur la commune d'Ivry-sur-Seine et déploiement possible sur les communes environnantes par l'association *De la rue à la scène*
  - b. Création d'une matériauthèque et organisation d'ateliers autour du réemploi** pour permettre aux habitants de donner une seconde vie aux objets par l'association *Et toi, tu fais quoi ?*
  - c. Organisation avec des réparateurs bénévoles d'ateliers de réparation d'objets électriques et électroniques** par l'association *La rascasse d'Ivry-sur-Seine*
  - d. Mise en œuvre de projets de sensibilisation au gaspillage alimentaire dans 2 écoles** par l'association *Collectif 3 R*

## Nos actions pour la planète, au service des usagers

### 1 DE NOUVEAUX MOYENS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

- **Utilisation de véhicules motorisés au gaz naturel** : la flotte de véhicules de collectes sera équipée en véhicules motorisés au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) d'ici fin 2022-début 2023 et BioGNV d'ici à 2030.
- **Application mobile grandorly/rdvdechets** : elle permettra aux usagers d'être mieux informés sur le déroulement des collectes à leur domicile et d'adresser leurs demandes de prise de rendez-vous ou, par exemple, de remplacement de bac.
- Avec ces nouveaux moyens, la hausse de la qualité du service de collecte permettra aussi de **réduire le coût environnemental et financier.**

### 2 LES ACTIONS DU TERRITOIRE POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

- Accompagnement des communes à la **réduction du gaspillage alimentaire en restauration scolaire**
- Expérimentation de la **collecte d'inventaires alimentaires de fruits et légumes puis redistribution par l'intermédiaire d'associations**
- Création d'un **annuaire cartographié des acteurs du réemploi et de la réparation** du territoire, en ligne sur le site internet



### 3 VALORISATION DE LA MATIÈRE DANS LE TERRITOIRE

- Le verre
- Les métaux
- Les papiers / carton
- Les plastiques (bouteilles et flacons)
- Les biodéchets

Si la **collecte des biodéchets devient obligatoire par la loi à compter de 2024** pour les collectivités, **des expériences sont d'ores et déjà menées depuis quelques années ici et là dans certains quartiers**, témoignant d'une prise de conscience grandissante sur le besoin de diminuer le volume de déchets envoyé en incinération.

Pour **promouvoir le compostage individuel et en pied d'immeuble**, le Territoire distribue des composteurs et lombricomposteurs et accompagne les habitants dans ces démarches. Il s'agit d'**éliminer localement les biodéchets pouvant être compostés.**

**Exemple** : à Cachan, une cinquantaine de foyers d'un groupe d'immeubles gère un compost de quartiers, en recyclant en moyenne 2 kg de biodéchets par personne et par semaine ; soit au total environ 5 tonnes de déchets recyclés directement dans le quartier sans alimenter la filière de l'incinération.

Il est possible d'aller plus loin :

- **En juin, le territoire ouvrira un appel d'offres pour la distribution de poules aux volontaires, occupants d'habitations individuelles.** Une poule mange jusqu'à 150 kg de déchets organiques par an. Avec deux poules dans son jardin, une famille de 4 personnes peut réduire d'un tiers le volume de ses déchets.



- L'objectif du territoire est **de déployer des dispositifs permettant de capter au mieux les biodéchets**. La masse de biodéchets constitue une matière première pour faire fonctionner des méthaniseurs (générateur de gaz naturel). **Plus de 800 000 tonnes de biodéchets sont produites par an dans la métropole**. Une réflexion doit être lancée avec les syndicats de traitement pour pouvoir **valoriser à terme les biodéchets que l'on ne peut pas éliminer localement**.

#### 4 LA BAISSÉ DE MOYENS

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) doit **financer les coûts du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés** : la prévention et réduction des déchets, la pré-collecte, la collecte et le traitement. Cependant, **depuis plusieurs années, les lois de finance font peser sur nos collectivités une augmentation des coûts de collecte et de traitement des déchets avec la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)**. Cette hausse a un impact direct sur la TEOM qui se répercute sur le pouvoir d'achat des foyers.

Pour réduire les coûts de collecte et la pollution qu'elle génère, le Territoire doit pouvoir innover. Afin de financer cette nécessaire innovation, **Michel Leprêtre souhaite revendiquer le fléchage du produit de la TGAP en direction des EPT<sup>(1)</sup> et EPCI<sup>(2)</sup> afin de financer l'innovation en matière de gestion des déchets**.

Ce nouveau fléchage des recettes de la TGAP permettrait de donner tout son sens à la TGAP, car ses recettes participeraient activement à la protection de notre environnement et à la transition écologique. Le financement de cette innovation permettra quant à lui de **diminuer les activités polluantes et donc le poids de cette taxe sur le pouvoir d'achat des ménages**.

(1) Etablissement Public Territorial, comme le Grand-Orly Seine Bièvre

(2) Etablissement Public de Coopération Intercommunale

### PLUS D'INFOS :

#### Gestion des déchets :

<https://www.grandorlyseinebievre.fr/au-quotidien/gestion-des-dechets>



#### Espace presse :

<https://www.grandorlyseinebievre.fr/interco/espace-presse>



#### CONTACT PRESSE :

Léo Remyot - 06 13 78 54 73

[leo.remyot@grandorlyseinebievre.fr](mailto:leo.remyot@grandorlyseinebievre.fr)



Agir pour et avec vous